

RÉPONSE MANAGÉRIALE

RAPPORT D'ÉVALUATION

Évaluation des formations du programme Cours et stages internationaux 2016-2022

Février 2021

Évaluateur ou évaluatrice externe : Learning Avenue, Nadine Burquel, Fabrice Hénard et Laetitia Gérard

Date de l'évaluation : Février 2020

01. RÉPONSE(S) MANAGÉRIALE(S)

01.1 / COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

L'évaluation des formations du programme « cours et stages internationaux » de l'ARES menée par Pluricité a porté sur les 18 formations du programme quinquennal 2017-2021.

Il était demandé aux évaluateurs d'intégrer à cette évaluation une section transversale qui porte sur les enseignements généraux tirés de l'évaluation individuelle des formations.

Les recommandations générales de cette évaluation transversale sont donc issues de constats faits à partir des évaluations des formations. Elles ont été portées à connaissance de l'équipe d'évaluation chargée de la deuxième partie de l'évaluation du programme qui portait sur l'instrument, en tant qu'outil de renforcement des capacités des ressortissants de nos pays partenaires (Pluricité) et elles ont été approfondies. Dès lors, les réponses managériales spécifiques aux différents points de recommandation sont davantage développées dans la seconde partie de l'évaluation qui porte sur l'instrument.

01.2 / RÉPONSE SPECIFIQUE AUX RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 ADRESSÉE À L'ARES

Soutenir l'institutionnalisation des coopérations avec les universités d'envoi, dans le cadre des relations interuniversitaires de coopération internationale. Il s'agit d'étudier dans quelle mesure les formations cours et stages internationaux (CSI) peuvent être intégrées dans les conventions de coopération interuniversitaire, pour en favoriser la pérennité.

Accord

Partiellement acceptée

Un des principes de base de l'appel à bourse est qu'il est ouvert à toute candidature éligible et ne passe par aucune présélection antérieure au dépôt de candidature.

Cette modalité d'appel ouverte à tous sans passer par les établissements partenaires est unique dans le cadre des projets ARES. Elle offre plusieurs avantages :

- Pas de filtre au départ
- Voie d'accès aux autres instruments de coopération de l'ARES
- Identification de nouveaux partenaires
- Renouvellement du pool de participants aux programmes de coopération de l'ARES

Commentaires et argumentation

Cette modalité ne devrait toutefois pas nous empêcher d'avoir des partenariats renforcés avec nos établissements partenaires pour une promotion de nos bourses, mais le principe d'absence de filtre et de mise en concurrence de toutes les candidatures nous semble essentiel.

Par ailleurs, la synergie avec d'autres programmes de coopération de l'ARES, dans le cadre du partenariat privilégié avec certaines institutions existe, et sera renforcé dans le cadre du niveau plan quinquennal, notamment via :

- Identification des chaires Sud
- Création de formations sœurs dans les établissements via les PFS

- Co-encadrement de doctorat
 - Diffusion des infos sur les bourses
- Relais pour l'animation de groupes alumni

RECOMMANDATION 2
ADRESSÉE À L'ARES

Réfléchir aux modalités de soutien à la structuration des réseaux d'alumni, pour favoriser et prolonger les liens entre étudiants, enseignants et employeurs à l'issue de la formation

Accord

Acceptée

Cette recommandation a déjà été formulée lors de précédentes évaluations et revient souvent dans les demandes de l'ensemble des acteurs du programme, qui lui voient un intérêt certain.

Commentaires et argumentation

La mise en place d'un réseau nécessite des ressources humaines et financières. Dès lors, l'ARES financera pour chaque formation internationale, un mi-temps consacré à la coordination pédagogique et administrative et qui aura également pour fonction de se consacrer à l'organisation et au soutien d'activités de réseautage. En effet, dans le cadre de la sélection de l'offre de formations internationales 2022-2026, un point d'attention sera porté sur le projet de l'équipe pédagogique en termes d'activités de réseautage et de soutien à la création d'un réseau pour les participants à la formation.

L'axe « éducation à la citoyenneté mondiale » du programme Belgique de l'ARES comportera un objectif ciblé sur les boursiers ARES, visant à développer une offre d'évènements, de conférences et formations courtes sur les enjeux du développement et les thématiques transversales. Ces évènements seront également l'occasion de favoriser les rencontres entre les boursiers pendant leur séjour en Belgique. Par ailleurs, d'autres actions peu coûteuses seront mises en place avec le soutien de l'ARES (création de groupe Linked In, etc.).

RECOMMANDATION 3
ADRESSÉE À L'ARES

Soutenir le nombre ou la durée des interventions des chaires du Sud dont la participation apporte une valeur ajoutée à la qualité de la formation.

Accord

Acceptée

L'importance du programme Chaire Sud est réaffirmé dans le cadre de l'appel à formations qui constitueront l'offre 2022-2026. Cette importance est réaffirmée via les éléments suivants :

Commentaires et argumentation

- Demande d'une préidentification des intervenants potentiels dans la candidature de formation
- Meilleure mutualisation des chaires Sud

Flexibilisation des conditions de recours à la Chaire du Sud (via l'extension de la liste des pays éligibles et via la possibilité d'organiser des interventions en ligne).

RECOMMANDATION 3BIS
ADRESSÉE À L'ARES Élargir la liste des pays éligibles pour les chaires du Sud aux 33 pays de la coopération belge afin de faciliter la recherche des intervenants et permettre davantage d'interventions.

Accord Acceptée

Commentaires et argumentation Un élargissement de la liste des pays éligibles pour l'identification des intervenants est en effet prévu dans le cadre du programme 2022-2026. Celle-ci sera élargie à la liste des pays du cadre stratégique commun (Higher Education and Science for Sustainable Development HES4SD).

Recommandation 4
ADRESSÉE À L'ARES Améliorer la procédure de dépôt et traitement des candidatures :
- inciter les universités à proposer un entretien à distance des candidats présélectionnés, et notamment celles et ceux postulant pour des programmes exigeant un bon niveau de français (ou d'anglais).
- réfléchir à la possibilité de mettre en place un test en français (ou en anglais) ou un entretien en visioconférence lors de la sélection des candidats.
- poursuivre la politique d'accueil des candidatures féminines, voire introduire des dispositifs de discrimination positive (ex. Envers les candidatures des femmes responsables de famille ou mères).

Accord Partiellement acceptée

Commentaires et argumentation La procédure de dépôt de candidature est entièrement revue avec la digitalisation du formulaire de candidature et l'ensemble du processus de candidature qui passe maintenant via la plateforme en ligne GIRAF. Par ailleurs, les procédures de sélection dans le cadre des instruments bourses de l'ARES font l'objet d'une évaluation. Ces recommandations, et les réponses qui leur seront apportées seront dès lors approfondies dans le cadre de la réponse managériale de l'évaluation des instruments « bourses ».

RECOMMANDATION 5
ADRESSÉE À L'ARES

Lancer une réflexion sur la politique de logement envers les boursiers, avec les universités et d'autres acteurs de la FWB. Les profils des boursiers (adultes, en reprise d'études) exigent des normes de confort et d'autonomie différentes de celles des étudiants. Il s'agit de dresser les standards qualité d'un logement pour un adulte sur sa période de formation ou de stage et d'identifier les moyens d'accompagner sa recherche de logement avant son arrivée.

Accord

Partiellement acceptée

Commentaires et argumentation

Cette recommandation est prise en compte dans le cadre de la réflexion sur le montant des bourses.

Actions à entreprendre en cas d'accord

Calendrier indicatif

Responsable(s)

Suivi

5.1 Action 1 : Poursuite de la réflexion sur le montant des bourses.

Janvier – juin 2021

Direction coopération au développement, en accord avec les VLIR et l'IMT, avant validation par la DGD

Les négociations avec nos partenaires sont en cours.

Renforcer la coopération entre les responsables des formations CSI et les services de l'université :

- *Avec le service d'appui pédagogique* : renforcer le développement professionnel des enseignants intervenant dans les formations, par un accompagnement pédagogique spécifique à la formation pour adultes et apporter un soutien à l'innovation pédagogique et aux interactivités avec les étudiants.
- *Avec la cellule qualité interne de la faculté ou de l'université* : systématiser et formaliser l'évaluation de la formation par les étudiants.
- *Avec le service de suivi-orientation des étudiants/diplômés* : mettre en place une enquête systématique et formalisée auprès des diplômés pour s'assurer de l'adéquation de la formation au public cible (ex. Sur 6 mois, 1 et 3 ans suite à la diplomation).
- *Avec le service bibliothèque* : réfléchir à la possibilité de maintenir un accès aux revues/ressources en ligne durant une année après leur diplomation.

RECOMMANDATION 6

ADRESSÉE AUX
PERSONNES
RESPONSABLES DES
FORMATIONS

Revoir la formation en la construisant davantage dans une logique "programme", par exemple selon la logique suivante :

- Définir collégialement les compétences visées par le programme, puis les aav de chaque module.
- Pour chaque aav, proposer des activités pédagogiques qui suscitent l'intégration des connaissances et la mise en projet par l'étudiant.
- Définir et formaliser les stratégies d'évaluation de manière collégiale pour s'assurer qu'elles évaluent bien l'atteinte des compétences visées. Il s'agit notamment de réfléchir collectivement à la définition des modalités d'évaluation au niveau programme plutôt qu'au niveau cours.
- Affiner les modalités d'évaluation des tfe, en développant les grilles critériées et en impliquant l'ensemble des co-encadrants dans le processus d'évaluation, y compris ceux situés dans le pays d'envoi de l'étudiant.

Renforcer la relation entre les étudiants et le monde professionnel :

- Renforcer les opportunités de contacts et d'échanges (événements, portes ouvertes, interventions dans les cours...)

Pour les formations qui ne proposent pas de stage ou pour lesquelles le stage semble trop court, étudier la possibilité d'introduire un stage de manière à favoriser l'application des connaissances et le développement de compétences professionnelles acquises durant la formation.

Accord

Acceptée

**Commentaires et
argumentation**

Ces recommandations sont adressées aux personnes coordinatrices des offres de formation.

Elles feront l'objet d'une communication aux personnes dépositaires d'une candidature pour l'offre de formation 2022-2026, et pointées comme bonnes pratiques à suivre.

RECOMMANDATION 7
ADRESSÉE À L'ARES

Clarifier les circuits entre l'ARES et l'université pour tracer le financement jusqu'au master ou au stage concerné.

Accord

Acceptée

Cette clarification a été apportée dans le cadre du présent appel.

Pour chaque bachelier ou master de spécialisation, des frais de formation, proportionnels au nombre de boursiers.ères financés par l'ARES suivant l'entièreté de la formation, sont versés à l'institution coordinatrice (qui en transfère ensuite une partie aux institutions partenaires, au prorata de leur implication dans la formation). Ces frais de formation financent les frais généraux des établissements en compensation de la non-éligibilité de ces étudiants.tes boursiers.ères au financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'usage de ces frais de formation au sein de chaque EES est défini selon une politique interne et les porteurs.euses des projets sont invités à prendre contact avec les cellules de coopération de leurs établissements pour plus d'information à ce propos. Cependant, selon la décision du CA de l'ARES en sa séance du 9 février 2021, un minimum de 10% de ces frais de formation doit être mis à disposition de la formation et consacré aux frais spécifiques de celle-ci (achat de matériel spécifique, excursions et visites de terrain, etc.).

Commentaires et argumentation

Pour chaque formation continue, des frais de formation, dégressifs et fonctions du nombre de boursiers.ères financés.ées par l'ARES suivant l'entièreté de la formation, sont versés à l'institution coordinatrice. Ces frais sont ensuite transférés entièrement à la formation afin que les porteurs.euses des projets les utilisent pour la bonne organisation de celle-ci (engagement d'un gestionnaire pédagogique et administratif, achat de matériel spécifique, excursions, visites de terrains, etc.).

Par ailleurs, un poste de financement spécifique pour un mi-temps de coordination a été créé.

Pour chaque bachelier ou master de spécialisation, l'ARES finance un poste mi-temps de gestionnaire pédagogique et administratif. Ce mi-temps sera consacré à la coordination pédagogique et administrative, ainsi qu'à des activités de mise en réseau pour les boursières et boursiers.ières.